



28 octobre 2019

(19-7138)

Page: 1/10

**Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires**

Original: anglais

## **RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX (CIPV)**

La communication ci-après, reçue le 20 octobre 2019, est distribuée à la demande du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

---

Le présent rapport donne un aperçu des principales activités du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) depuis la précédente réunion du Comité SPS, en juillet 2019.

### **1 GOUVERNANCE ET STRATÉGIES**

#### **Cadre stratégique de la CIPV (2020-2030)**

1.1. La quatorzième réunion de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP-14, 2019) a approuvé le Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030 conjointement avec des notes d'importance mineure à l'intention des auteurs. Un aperçu est présenté sous forme graphique dans le tableau 1. Le Cadre stratégique a été examiné et entériné par le Groupe sur la planification stratégique (GPS). Le nouveau Cadre stratégique énonce en détail la mission, la vision et le but de la CIPV, ainsi que ses trois objectifs stratégiques, ses trois activités essentielles et les huit volets de son programme de développement.

1.2. Le Secrétariat de la CIPV a mis au point une "théorie du changement" pour aider les parties contractantes à comprendre leur contribution aux objectifs stratégiques inscrits dans le Cadre stratégique, les objectifs stratégiques de la FAO et les Objectifs de développement durable de l'ONU. Enfin, le Secrétariat de la CIPV est en train d'élaborer une matrice de suivi et d'évaluation pour aider à évaluer la mise en œuvre du Cadre stratégique sur les dix prochaines années.

Tableau 1



---

## Groupe sur la planification stratégique

1.3. La réunion du Groupe sur la planification stratégique (GPS)<sup>1</sup> de la CIPV s'est tenue au siège de la FAO à Rome (Italie) du 8 au 10 octobre 2019. Voici les faits saillants des débats concernant les principales questions stratégiques:

- approbation du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, qui sera présenté à la CMP-15 (2020) pour adoption finale;
- système d'alerte et de réponse en cas d'apparition d'un organisme nuisible: Le GPS a examiné le plan d'action et le budget proposé pour le cinquième volet du programme de développement 2020-2030 de la CIPV, intitulé "Renforcer le système d'alerte et de réponse en cas d'apparition d'un organisme nuisible". Le GPS a reconnu le besoin de ressources extrabudgétaires et a recommandé de reporter certaines activités prévues dans le projet ainsi que d'en faire la promotion au cours de l'Année internationale de la santé des végétaux (AISV) en 2020 pour obtenir des fonds supplémentaires;
- surveillance: le GPS a pris note des activités à mener dans le domaine de la surveillance, à savoir la révision éventuelle du guide de la CIPV pour la surveillance des ravageurs des végétaux; la création, sur le portail phytosanitaire international, d'une page d'accueil consacrée à la surveillance; l'organisation du Symposium international sur les zones exemptes de parasites et la surveillance; la création d'un registre mondial des projets de surveillance, ainsi que la création, sur le portail phytosanitaire international, d'un portail mondial d'information sur la surveillance phytosanitaire. Le GPS a reconnu l'importance des travaux relatifs à la surveillance et a relevé le manque de ressources disponibles pour engager des travaux supplémentaires dans ce domaine;
- nouvelle stratégie de communication de la CIPV, fondée sur le Cadre stratégique de l'Organisation pour 2020-2030: cette stratégie serait mise en place après l'AISV, à partir des enseignements tirés de l'expérience acquise tout au long de l'année 2020.

## Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires

1.4. Le Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP)<sup>2</sup> s'est réuni les 7 et 11 octobre 2019 à Rome (Italie) pour examiner les questions administratives, stratégiques, financières et budgétaires importantes et se mettre d'accord à leur sujet. Le Bureau a approuvé une proposition du Comité financier de la CIPV en vue de tenir une fois par an un examen approfondi du budget, dans le but d'améliorer le plan de travail et les affectations budgétaires de la CIPV. au titre de la préparation de la CMP-15 (2020), le Bureau a examiné l'ordre du jour, les grandes lignes des séances consacrées à des thèmes spécifiques et la liste des séances parallèles, en accordant une attention particulière à la préparation de la Session ministérielle prévue pour le 2 avril 2020.

## 2 RÉSEAUX DE LA CIPV

### Ateliers régionaux de la CIPV pour 2019

2.1. Sept ateliers régionaux de la CIPV ont été organisés au cours des derniers mois, et 248 participants en provenance de 139 pays ont pris part à ces ateliers organisés en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes, en Europe centrale et orientale et en Asie centrale, en Amérique latine, au Proche-Orient et en Afrique du Nord et dans le Pacifique. Cette année, les membres du Comité des normes et ceux du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités étaient présents dans toutes les régions. Neuf organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) présentes dans les sept régions ont joué un rôle actif à cet égard et la participation des bureaux de la FAO a été constatée dans toutes les régions.

---

<sup>1</sup> Lien vers les rapports des réunions du GPS: "<https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/strategic-planning-group/>".

<sup>2</sup> Lien vers les rapports des réunions du Bureau de la CMP: "<https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/bureau/>".

## Consultation technique entre organisations régionales de la protection des végétaux

2.2. Au sein de la CIPV, le Secrétariat est chargé de convoquer une réunion des ORPV afin:

- a. de promouvoir l'établissement et l'utilisation de normes internationales appropriées pour les mesures phytosanitaires; et
- b. d'encourager une coopération interrégionale pour la promotion de mesures phytosanitaires harmonisées aux fins de la lutte contre les parasites et de la prévention de leur dissémination et/ou de leur introduction.

2.3. La 31<sup>ème</sup> consultation technique entre les ORPV est prévue du 21 au 25 octobre à Abuja (Nigéria). Elle sera organisée par le Conseil phytosanitaire africain (CPI) et l'ONPV du Nigéria.

## 3 NORMALISATION

3.1. Le Service de normalisation<sup>3</sup> du Secrétariat de la CIPV facilite la procédure de normalisation<sup>4</sup> supervisée par le Comité des normes.<sup>5</sup> Le programme de travail relatif à l'établissement de normes<sup>6</sup> est disponible sur le site Web de la CIPV.

### Réunion du Comité des normes en novembre

3.2. Le Comité des normes se réunira au siège de la FAO du 11 au 15 novembre 2019. Il examinera les projets de normes en cours d'élaboration ainsi que les projets de normes qui ont déjà été révisés, sur la base du deuxième cycle de consultations. L'ordre du jour de cette réunion peut être consulté sur le site Web de la CIPV.<sup>7</sup>

### Consultations concernant un projet de recommandation de la CMP et des projets de NIMP

3.3. La CMP a établi une procédure d'élaboration de projets qui prévoit des périodes de consultation au cours desquelles les parties contractantes peuvent examiner les projets de normes et faire part de suggestions.

3.4. La période de consultation de 2019 consacrée à des projets de NIMP s'est ouverte le 1<sup>er</sup> juillet et a pris fin le 30 septembre. Les textes ci-après ont été distribués pour observations:

- a. Première consultation
  - Projet d'annexe à la NIMP n° 27:
    1. Protocole de diagnostic pour *Striga spp.* (2008-009)
  - Projets d'annexes à la NIMP n° 28:
    1. Projet de TP: Traitement par irradiation contre *Bactrocera dorsalis* (2017-015)
    2. Projet de TP: Traitement par le froid de *Prunus avium*, *Prunus domestica* et *Prunus persica* contre *Ceratitis capitata* (2017-022A)
    3. Projet de TP: Traitement par le froid de *Prunus avium*, *Prunus domestica* et *Prunus persica* contre *Bactrocera tryoni* (2017-022B)
    4. Projet de TP: Traitement par le froid de *Vitis vinifera* contre *Ceratitis capitata* (2017-023A)
    5. Projet de TP: Traitement par le froid de *Vitis vinifera* contre *Bactrocera tryoni* (2017-023B)
    6. Projet de TP: Traitement par irradiation contre *Bactrocera tau* (2017-025)
    7. Projet de TP: Traitement par irradiation contre *Carposina Sasaki* (2017-026)

<sup>3</sup> Service de normalisation du secrétariat de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/publications/2463/>.

<sup>4</sup> Présentation du processus de normalisation: <https://www.ippc.int/fr/publications/83835/>.

<sup>5</sup> Comité des normes: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/standards-committee/>.

<sup>6</sup> Liste de thèmes pour les normes de la CIPV: "<https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/list-topics-ippc-standards/list>".

<sup>7</sup> Ordre du jour de la réunion du Comité des normes de novembre 2019: <https://www.ippc.int/events/event/640>.

8. Projet de TP: Traitement par irradiation contre les espèces du genre *Anastrepha* (2017-031)

b. Deuxième consultation

1. Projet d'amendement 2018 à la NIMP n° 5: Glossaire des termes phytosanitaires (1994-001)
2. Révision de la NIMP n° 8: Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone (2009-005)
3. Projet de NIMP: Autorisation d'agents à mener des actions phytosanitaires (2014-002)
4. Projet de NIMP: Exigences pour l'utilisation de traitements par atmosphère modifiée comme mesure phytosanitaire (2014-006)

3.5. La période de consultation de 2019 consacrée à des projets de recommandations de la CMP a commencé le 1<sup>er</sup> juillet et a pris fin le 30 août. Les textes ci-après ont été distribués pour observations:

- projet de recommandation de la CMP sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides en vue de prévenir l'introduction d'organismes nuisibles des végétaux dans les situations d'urgence (2018-026);
- les projets de NIMP, les projets de recommandations de la CMP et la compilation des observations formulées à leur sujet sont affichés sur le site Web de la CIPV.<sup>8,9</sup>

## 4 MISE EN ŒUVRE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

### Évaluation des capacités phytosanitaires par la CIPV

4.1. En ce qui concerne la conduite des évaluations des capacités phytosanitaires, des projets sont actuellement en cours pour des évaluations effectuées au Nicaragua et à Sri Lanka. Un projet concernant la réalisation d'une évaluation en Ouzbékistan a été clôturé, les modules n'ayant pas été achevés et la stratégie nationale de renforcement des capacités phytosanitaires n'ayant pas été élaborée. Le Secrétariat de la CIPV continue de promouvoir l'évaluation des capacités phytosanitaires et plusieurs pays ont manifesté leur intérêt.

### Guides et matériel de formation de la CIPV

4.2. Le Guide de la CIPV sur les zones exemptes d'organismes nuisibles a été publié sur le portail phytosanitaire international.<sup>10</sup> La tenue du Symposium international de la CIPV sur les zones exemptes de parasites et la surveillance<sup>11</sup> est prévue du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre à Shizuoka (Japon). Ce symposium constitue une activité de mise en œuvre et de développement des capacités, dont les principaux objectifs sont les suivants: i) mieux faire connaître le cadre phytosanitaire international relatif aux zones exemptes de parasites et à la surveillance des organismes nuisibles; ii) mieux faire connaître les ressources dont dispose notre Organisation pour mettre en œuvre la CIPV et les NIMP, notamment en ce qui concerne les zones exemptes de parasites et la surveillance des organismes nuisibles; iii) servir de plate-forme pour présenter et promouvoir des initiatives spécifiques concernant les zones exemptes de parasites et la surveillance des organismes nuisibles; iv) susciter des idées pour la formulation de stratégies nationales et mondiales de développement des capacités concernant les zones exemptes de parasites et la surveillance des organismes nuisibles, et renforcer les partenariats et la collaboration entre les parties contractantes, les ORPV et les différentes parties prenantes aux niveaux national, régional et mondial.

<sup>8</sup> Consultations sur les projets de NIMP: "<https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/member-consultation-draft-ispms/>".

<sup>9</sup> Consultations sur les recommandations de la Commission des mesures phytosanitaires: "<https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/cpm/current-consultations-for-cpm-recommendations/>".

<sup>10</sup> Guide sur les zones exemptes d'organismes nuisibles: "<https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/>".

<sup>11</sup> Symposium international de la CIPV sur les zones exemptes d'organismes nuisibles et la surveillance: "<https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/symposia/symposium-on-pfas-and-surveillance/#>".

4.3. L'élaboration du Guide de la CIPV sur la situation d'un organisme nuisible a commencé avec la première réunion du Groupe de travail, qui s'est tenue du 16 au 20 septembre 2019. L'objectif global du Guide sur la situation d'un organisme nuisible (2017-039) est de fournir des orientations générales aux organisations nationales de protection des végétaux et de soutenir l'application de la NIMP n° 8 (Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone (2009-05)). Ce guide abordera également les problèmes identifiés à l'occasion des enquêtes menées dans le cadre du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS) – y compris l'enquête de 2012 sur la NIMP n° 8 et les enquêtes générales sur la CIPV menées en 2012 et en 2016. Le Guide devrait être achevé et publié en 2020.

4.4. Les projets à venir comprennent le développement des ressources pour la mise en œuvre de la NIMP n° 15, sous réserve de l'obtention de ressources extrabudgétaires.

### Projets

4.5. À l'heure actuelle, le Secrétariat de la CIPV dirige les cinq projets suivants:

1. Renforcement des capacités des parties contractantes en développement en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), dans le cadre du Programme FAO-Chine pour la Coopération Sud-Sud (CSS) (financement apporté par la Chine, le Secrétariat faisant rapport au donateur).
2. Soutien de la Commission européenne à la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) (financement apporté par la Commission européenne, le Secrétariat faisant rapport au donateur).
3. Mise en œuvre d'une approche systémique mondiale: partage d'instruments pour renforcer l'application de l'approche systémique et les négociations commerciales sur les risques phytosanitaires (financement apporté par le STDF, le Secrétariat faisant rapport au donateur et le Comité chargé de la mise en œuvre faisant fonction de comité directeur du projet). Une formation à l'utilisation des outils élaborés dans le cadre du projet "Au-delà de la conformité" a été dispensée à de futurs utilisateurs; l'équipe chargée du projet travaille actuellement à la mise en application d'affaires commerciales pour agréer de futurs facilitateurs.
4. Coopération pour la mise au point de la Solution ePhyto et mise en œuvre de la Convention sur les Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (financement apporté par le Japon, le Secrétariat faisant rapport au donateur).
5. Troisième cycle (2018-2020) du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV (IRSS) (financement apporté par la Commission européenne, le Secrétariat faisant rapport au donateur).

4.6. Plusieurs nouveaux projets seront soumis en novembre 2019 au Comité chargé de la mise en œuvre, qui déterminera s'ils sont alignés sur les objectifs stratégiques de la CIPV et s'ils présentent une valeur stratégique et un avantage compétitif. Il s'agit notamment du projet FAO/COMESA pour l'Afrique et de deux nouveaux projets de l'UE (mise en œuvre de la CIPV, des NIMP et des recommandations de la CMP et soutien en cas d'invasions de parasites et en faveur des normes de produits et d'ePhyto).

4.7. En novembre 2019, le Comité chargé de la mise en œuvre examinera des projets phytosanitaires ayant une composante "mise en œuvre" ou "développement des capacités". Il s'agira notamment de projets auxquels participe le Secrétariat de la CIPV, soit pour soutenir les travaux de la FAO, soit dans un rôle de pilotage, ainsi que de tous projets présentés en réponse à un appel. On espère obtenir des résultats intéressants de ces projets avant de les promouvoir pour renforcer la communication et encourager une meilleure utilisation de ces résultats.

### Sous-Groupe du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités sur le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre

4.8. Le Sous-Groupe du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités sur le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS) supervise les activités de l'IRSS et travaille sous la direction du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.

4.9. Une enquête sur les zones exemptes de parasites est en cours d'élaboration. Son lancement est prévu pour la fin du mois d'octobre dans le cadre du Symposium de la CIPV sur les zones exemptes de parasites et la surveillance. Les délégués chargés des questions SPS ayant montré leur intérêt pour les renseignements sur les zones exemptes de parasites, nous demanderons l'aide du Secrétariat du Comité SPS de l'OMC pour diffuser la demande de réponse au questionnaire d'enquête.

4.10. Une étude sur la délégation des fonctions des ONPV dans le contexte de l'autorisation des tierces parties est actuellement en cours de réalisation par le Secrétariat.

4.11. Deux enquêtes générales ont été menées en 2012 et en 2016 pour identifier les problèmes rencontrés par les pays membres pour mettre en œuvre la CIPV, les NIMP et les recommandations de la CMP (les recommandations de la CMP ont été incorporées dans l'enquête générale II, effectuée en 2016): à l'heure actuelle, une analyse comparative des résultats des deux enquêtes est en cours.

4.12. En tant qu'outils de collecte de données, les enquêtes de l'IRSS ont fait l'objet de discussions et le Secrétariat de la CIPV recherche actuellement les moyens d'accroître le taux de réponse aux enquêtes administrées via l'IRSS.

4.13. La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation du Secrétariat de la CIPV et la Communauté de la CIPV est en cours avec la collaboration du Centre pour l'innovation en matière de développement (Université de Wageningen). Une "théorie du changement" a été élaborée pour suivre les progrès réalisés par rapport au Cadre stratégique 2020-2030, conjointement avec une matrice d'évaluation. Une étude portant sur les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation au sein de la communauté phytosanitaire sera entreprise pour encourager les pays à mettre en place leurs propres systèmes de suivi et d'évaluation.

#### **Sous-Groupe du Comité chargé de la mise en œuvre sur la prévention et le règlement des différends (DAS)**

4.14. Un appel a été lancé aux membres du Sous-Groupe du Comité chargé de la mise en œuvre sur la prévention et le règlement des différends (DAS), mais seules deux candidatures ont été présentées, même après la prorogation du délai et le renouvellement de l'appel. Le manque d'intérêt pour le processus de règlement des différends de la CIPV a fait l'objet d'un débat lors de la réunion du GPS d'octobre 2019 et il a été demandé au Secrétariat de la CIPV de ne prendre aucune nouvelle mesure concernant les travaux du DAS pour le moment. En ce qui concerne le différend en cours, le Bureau de la CMP Bureau a recommandé au Secrétariat de la CIPV d'attendre une réponse conjointe des deux parties qui sont actuellement concernées par le règlement d'un différend.

#### **Ressources phytosanitaires disponibles en ligne**

4.15. Le Secrétariat de la CIPV procède actuellement à la restructuration du Portail phytosanitaire international (PPI: <http://www.ippc.int>), avec la contribution du Comité chargé de la mise en œuvre, afin de réorganiser les ressources techniques telles que les guides et les matériels de formation, ainsi que les liens vers les normes pertinentes dans les diverses composantes d'un système phytosanitaire. On espère ainsi procurer aux organisations nationales de protection des végétaux un accès plus convivial à l'ensemble des outils dont elles ont besoin pour mettre en œuvre les normes et les recommandations de la CMP. Par ailleurs, le Secrétariat de la CIPV est demandeur de *ressources apportées*, qui sont des ressources techniques élaborées en dehors du Secrétariat de la CIPV mais néanmoins utiles. Ces ressources sont également publiées sur le portail phytosanitaire international après avoir été examinées par le Comité chargé de la mise en œuvre afin qu'elles soient conformes aux critères établis par celui-ci. Les guides et les matériels de formation, y compris les ressources apportées, peuvent aussi être consultés sur la page suivante: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/>.

## **5 FACILITATION DES ÉCHANGES**

### **ePhyto**

5.1. Le projet primé "Solution ePhyto" continue d'accomplir de grands progrès. Financé en partie par le STDF, ce projet a été reconnu par la Commission économique et sociale des Nations Unies

pour l'Asie et le Pacifique et par la Banque asiatique de développement, pour l'effort novateur et positif qu'il constitue dans le domaine de la facilitation des échanges. C'est ainsi que le projet a été récompensé en septembre par le Prix 2019 de l'innovation en matière de facilitation des échanges, décerné par le Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce. Par la suite, les experts d'ePhyto ont rencontré les représentants de l'ONPV du gouvernement de l'Inde, qui ont alors engagé un processus d'intégration à ePhyto, avant une semaine de formation intensive à Sri Lanka, en qualité de pays pilote, pour les aider à parachever la mise en œuvre du GeNS, le système fondé sur Internet.

5.2. Environ 40 autres pays participent, de près ou de loin, à la Plate-forme ePhyto (le système auxquels sont connectés les pays qui disposent déjà d'un système national) ou au système GeNS. Depuis la fin du mois de juin, plusieurs activités de formation et de mise en œuvre ont été organisées. La première a eu lieu dans la région caraïbe. Elle a été consacrée à la présentation du système GeNS et à la formation des participants à ce système. Après cette activité, plusieurs ONPV de la région, dont celles de la Jamaïque, d'Antigua-et-Barbuda, des îles Caïmanes, de la Grenade, du Guyana et de Sainte-Lucie ont entamé leur processus d'intégration à ePhyto. Par la suite, un autre atelier régional, destiné aux ONPV du Pacifique, a été organisé aux Fidji, plusieurs pays de la région (Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Îles Marshall) engageant un processus d'intégration au système GeNS. Le Samoa, partenaire régional, avait déjà été un pays pilote pour le GeNS et achève actuellement son processus d'intégration. D'autres organismes gouvernementaux et d'autres organisations internationales (dont le Codex, l'OIE, l'OMD et l'Organisation maritime internationale) ont montré un grand intérêt pour l'étude de notre solution en vue de son utilisation pour leurs certificats. Le CEFACT-ONU a également approché la CIPV en manifestant son vif intérêt pour l'établissement d'un partenariat concernant un projet spécifique et présentera ses idées à la prochaine réunion du Groupe directeur d'ePhyto en novembre. Des activités de pilotage devraient avoir lieu à la fin de l'année en cours avec des échanges de certificats vétérinaires entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande ainsi qu'entre le Paraguay et le Chili. La Plate-forme ePhyto a été créée spécifiquement de manière à faciliter la transmission de tous types de certificats.

5.3. En ce qui concerne les activités à venir, la CIPV a été invitée à participer, le 4 novembre, à une réunion du Groupe de travail de l'OMI sur la certification électronique afin de familiariser cette organisation avec la Plate-forme ePhyto et le système GeNS. La Commission économique eurasiatique organisera un séminaire/atelier sur la certification électronique les 13 et 14 novembre à Moscou, auquel la CIPV a été invitée à participer. Le Groupe directeur d'ePhyto se réunira pendant la semaine du 11 novembre dans la région de Washington (D.C.), avec la participation du Vice-Président du CEFACT-ONU, M. Harm Jan van Burg, et du Président du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, M. Erik Bosker. Un atelier régional ePhyto pour l'Afrique (cofinancé par la CIPV et l'APHIS de l'USDA) aura lieu la semaine suivante, avec la participation de 22 pays. Pour clore l'année, un séminaire régional ePhyto pour le Moyen-Orient sera organisé en Égypte au cours de la première semaine de décembre, ainsi qu'une activité de soutien du Groupe directeur d'ePhyto et de l'UNICC en faveur d'un projet de l'Alliance mondiale pour la facilitation des échanges au Maroc.

### **Commerce électronique**

5.4. La croissance du commerce électronique transfrontières devrait se poursuivre, ce qui signifie qu'une augmentation du volume et de la diversité des marchandises expédiées sur le marché international par voie postale ou par courrier est à prévoir. Afin que le cadre mondial de la protection des végétaux puisse suivre le rythme imposé par cette croissance, les ONPV et les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) devraient collaborer avec d'autres organismes gouvernementaux et parties prenantes pour contrôler le commerce par Internet et faire en sorte que les marchandises faisant l'objet du commerce électronique satisfassent aux exigences phytosanitaires d'importation pertinentes.

5.5. La CMP-14 (2019) a pris note d'un plan d'action sur le commerce électronique dans le cadre du plan d'investissement quinquennal du Secrétariat de la CIPV – en rapport avec le Cadre stratégique 2020-2030 de la CIPV. Les activités à mener pendant la période 2020-2030 incluraient les communications internationales, l'établissement d'un réseau interinstitutions et l'élaboration d'une boîte à outils interinstitutions pour la réglementation et le contrôle du commerce électronique et des filières courrier/postales. En outre, la CMP-14 a approuvé le projet de plan de travail, mais aucune ressource n'a été attribuée. Le Canada s'est engagé à apporter une contribution en nature, en détachant pendant deux ans un membre du personnel auprès de l'unité du Secrétariat de la CIPV chargée de la facilitation et de la mise en œuvre, pour faire avancer le projet relatif au commerce

électronique et d'autres activités prioritaires de la CMP qui facilitent les échanges. Toutefois, des ressources extrabudgétaires seront nécessaires pour appliquer ce plan dans sa totalité.

5.6. La liste des sujets concernant la mise en œuvre et le développement des capacités comprend déjà un Guide du commerce électronique (2017-039). La CMP-14 (2019) a pris note des sujets concernant deux NIMP relatives au commerce électronique, qui ont également été inclus dans la liste des sujets pour les normes de la CIPV. Un réseau informel d'experts en commerce électronique sera constitué pour soutenir ces travaux.

### **Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes**

5.7. La troisième réunion de l'Équipe spéciale de la CIPV sur les conteneurs maritimes s'est déroulée à Baltimore (États-Unis) du 23 au 27 septembre 2019. Cette réunion avait pour principaux objectifs d'examiner les travaux réalisés par l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes depuis sa création en 2017; et de décider d'une feuille de route pour l'élaboration de recommandations destinées au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et à la réunion de 2021 de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP-16) en ce qui concerne la voie à suivre pour réduire au minimum les risques phytosanitaires liés aux déplacements des conteneurs maritimes. La réunion a servi de cadre pour renforcer la collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Organisation maritime internationale (OMI). Parmi les résultats de la réunion, des lignes directrices de la CIPV sur les meilleures pratiques relatives aux mesures visant à réduire au minimum la contamination par des organismes nuisibles et une brochure élaborée par l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes, seront publiées sur le portail phytosanitaire international et mises à la disposition des parties prenantes une fois qu'elles auront été approuvées par le Comité chargé de la mise en œuvre à sa réunion de novembre 2019. Les résultats du questionnaire de l'Équipe spéciale relatif à la surveillance de la propreté des conteneurs maritimes seront également rendus accessibles sur le portail phytosanitaire international dans toutes les langues officielles de la FAO.

## **6 L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA SANTÉ DES VÉGÉTAUX (2020)**

6.1. Les activités de promotion menées par la CIPV en vue de la proclamation de l'Année internationale de la santé des végétaux (AISV) à l'Assemblée générale des Nations Unies ont été axées principalement sur la sensibilisation des parties prenantes à cette proposition, conformément à la Résolution A/RES/73/252 de l'Assemblée générale. Soutenu par la Communauté de la CIPV, le gouvernement de la Finlande a plaidé activement en faveur de la proposition visant à déclarer l'année 2020 Année internationale de la santé des végétaux. La proclamation a eu lieu en décembre 2018 par consensus. Le Secrétariat de la CIPV a organisé et présenté des exposés à plusieurs occasions, y compris lors des ateliers régionaux de la CIPV et d'autres manifestations régionales et conférences internationales pertinentes, telles que le Congrès international de phytopathologie de Boston, entre autres.

6.2. Le Secrétariat de la CIPV et le Comité directeur de l'AISV ont décidé de mettre à jour la structure de gouvernance pour y inclure les divisions compétentes de la FAO conformément au mandat de l'Assemblée générale des Nations Unies (AG), et ont créé un comité directeur international, un organe consultatif technique et un secrétariat de l'AISV pour faciliter la mise en œuvre de celle-ci, suivant la résolution de l'AG. Le Comité directeur international de l'AISV est composé de sept représentants des régions de la FAO et de représentants du secteur privé, de la société civile et du Secrétariat de l'AISV. Le Comité directeur international s'est réuni quatre fois en 2019 et prévoit d'accroître la fréquence de ses réunions tout au long de l'année 2020, afin de poursuivre la facilitation de la mise en œuvre. Le Secrétariat de la CIPV a présenté plusieurs éléments clés destinés à mettre en route les activités liées à l'AISV: un site Web, un guide de démarrage, un plan d'action, une identité visuelle et des récits présentant un intérêt humain, entre autres choses. Le Secrétariat de la CIPV travaille actuellement de concert avec le Comité directeur international et le Secrétariat de l'AISV pour accélérer les activités en vue des manifestations inaugurales qui se tiendront à Rome et à New York, aux sièges de la FAO et de l'ONU respectivement, au cours du mois de décembre.

## 7 COOPÉRATION INTERNATIONALE

7.1. Le Secrétariat de la CIPV a collaboré avec plusieurs organisations internationales pour créer des synergies en vue de la réalisation d'objectifs communs. On trouvera ci-après des renseignements actualisés sur les principaux partenariats.

7.2. Le Secrétariat de la CIPV poursuit sa collaboration avec l'Organisation maritime internationale (OMI) pour mettre en œuvre une approche conjointe visant à réduire au minimum les risques phytosanitaires liés au déplacement des conteneurs maritimes. À cet égard, les travaux actuels de révision des programmes d'inspection de l'OMI concernant les unités de transport déplaçant des marchandises dangereuses, travaux qui visent à introduire des critères relatifs à la propreté des conteneurs maritimes, doivent être menés via la participation du Secrétariat de la CIPV au groupe de correspondance pertinent de l'OMI.

7.3. Les Secrétariats de la CIPV et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) ont adopté un plan de travail conjoint sur trois ans. Ce plan de travail définit sept principaux domaines de coopération bilatérale.

7.4. Le COLEACP procède actuellement à la traduction vers le français de huit guides de la CIPV, à titre de contribution en nature, et finance entièrement une évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) en Sierra Leone sous la supervision du Secrétariat de la CIPV.

7.5. L'Organisation mondiale du commerce, le Groupe de la Banque mondiale, le CIHEAM, le COPA-COGECA et la Fédération internationale des semences (ISF) sont membres du Comité directeur international de l'Année internationale de la santé des végétaux et contribuent activement à la mise en œuvre du plan d'action relatif à l'AISV.

7.6. Le Secrétariat de la CIPV prend part aux travaux du Groupe de liaison sur la biodiversité et au projet dirigé par l'ONU-Environnement pour la création de synergies entre les conventions relatives à la biodiversité.

7.7. La coopération avec les milieux universitaires s'intensifie en vue de l'AISV et du nouveau Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, qui prévoit un renforcement de la coordination en matière de recherche phytosanitaire et des travaux sur la santé des végétaux et le changement climatique. Des contacts ont été établis avec Euphresco, le CIHEAM, le CABI, la Société internationale de phytopathologie et les universités de Bari, Florence, Rome La Sapienza, Turin, la Tuscia et York, entre autres.

---